

Groupe de travail pour la végétalisation en altitude (AGHB): Critères d'évaluation pour le Prix de végétalisation (selon les 'Directives pour la végétalisation en altitude')

Prix de végétalisation de l'AGHB : Critères d'évaluation		Points				
		1=mauvais, 2=faible, 3=moyen, 4=bon, 5=optimal				
		1	2	3	4	5
1	Planification et étude du projet <ul style="list-style-type: none"> Formulation des objectifs de végétalisation (cf. Point 3) Composition d'espèces adaptées à la station (écotypes indigènes adaptés aux stations d'altitude, inclinaison de la pente, etc.) Planification temporelle : moment de la préparation et des travaux Méthodes de végétalisation (respectueuses de l'environnement et adaptées à la végétation existante) Planification des essais, contrôle des résultats (cf. Point 4) Documentation (cf. Point 4, par exemple situation initiale AVANT la végétalisation, traitement préliminaire, plans des plantations, mélange de semence) 					
2	Exécution des travaux (Mise en œuvre artisanale sur le terrain) <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de matériaux conforme à la norme Utilisation raisonnable de matériel auxiliaire et machines Engagement de personnel formé ou expérimenté Accompagnement des travaux 					
3	Résultats par rapport à <ul style="list-style-type: none"> Protection contre l'érosion Degré de recouvrement Végétation visée; proximité naturelle de la composition d'espèces Paysage y compris microrelief Exigences touristiques / exigences générales d'utilisation Durabilité des mesures employées 					
4	Evaluation et contrôle des résultats <ul style="list-style-type: none"> Respect de la planification, orientation en fonction des objectifs formulés, calendrier, méthodes (nombre de répétitions, non traitement des surfaces de contrôle) etc. Saisie de la situation initiale AVANT la végétalisation sur des surfaces de contrôle et des surfaces d'échantillonnage Réalisation concrète de l'évaluation (concept d'entretien) Évaluation correcte et analyse des données scientifiques d'accompagnement y compris conclusions pour la pratique et mesures complémentaires nécessaires éventuelles 					
5	Innovation et excellence <ul style="list-style-type: none"> Innovation (par ex. en relation avec les points 1 à 4): Excellence (par ex. en matière de coopération avec la recherche ou la communication (PR), resp. le tourisme) 					
6	Bonus (pour des aspects pas pris en compte sous les points 1 à 5) <ul style="list-style-type: none"> Explication: 					
Nombre de points total						
Appréciation et évaluation globale :						

